

# ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE

## 'LA BERNARDE'

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 JUILLET 2018**

**Présents:** MICHEL Maurice, BARRAL Damien, TARGAT Christian, CEPPODOMO Karine, CEPPODOMO Frédéric, BOINEGA Eric, LIONS Patrice, LIONS Stéphane, MICHEL Henri, MICHEL Yoan, BRONDELLO André, DAVID Serge, MICHEL Bastien, OCCELLI Gérard, BISTONI René, HENRY Gérard, LIONS Sylvain, MICHEL Norbert, BARRAL Patrick, FONTANA Didier, MORENA et GERMAIN Frédéric

**Membre du bureau absent excusé** : REY Christophe, GRAS Gilbert

Le trésorier présente les dépenses de la saison écoulée ainsi que les recettes. Des tableaux des recettes et dépenses sont distribués et permettent de visualiser les éléments suivants:

Recettes : 6276.36 euros

Solde antérieur: 13037.20 euros

Dépenses : 3803.84 euros

**Solde créditeur : 15484.75 euros**

Quitus est donné au trésorier pour sa gestion.

#### **Plan de chasse gros gibiers 2017/2018**

23 chevreuils sur 28 ont été prélevés. 11 bracelets chamois sur 17 et 1 bracelet mouflon sur 3 ont été fermés. Le cerf et le daim n'ont pas été prélevés.

### **Renouvellement du bureau.**

Mrs TARGAT Christian, LIONS Patrice, GRAS Gilbert et OCCELLI Gérard sont rééligibles et sont élus

LIONS Patrice présente sa démission en tant que président

Les membres du bureau se sont réunis et le nouveau bureau est :

PRESIDENT SORTANT:

**LIONS Patrice**

PRESIDENT ELU :

**CEPPODOMO Frédéric (élu)**

VICE-PRESIDENT:

**MICHEL Norbert (élu)**

SECRETAIRE :

**GRAS Gilbert (élu en 2018)**

TRESORIER:

**BARRAL Patrick (élu en 2016)**

**MEMBRES :** REY Christophe (élu en 2016), OCCELLI Gérard (élu en 2018) TARGAT Christian (élu en 2018), BARRAL Damien (élu en 2016), HENRY Gérard (élu en 2017), MICHEL Bastien (élu en 2017), LIONS Patrice (élu en 2018)

## **DECISIONS POUR LA SAISON 2018-2019**

### **CARTES**

PRIX DES CARTES (inchangés par rapport à l'année précédente)

Membres actifs : (ascendants et descendants directs, grands-parents, parents, enfants)

- ayant plus de 5 ha de terrain : **30 euros**

- ayant moins de 5 ha, ou ayant une maison, ou étant locataire: **55 euros**

Les propriétaires fonciers ne chassant pas et possédant plus de 50 ha de terrain mis à la disposition de la société de chasse, peuvent bénéficier d'une carte annuelle d'invitation au prix de **30 euros**. Libre à eux d'en faire profiter une personne de leur choix.

Les propriétaires (chasseurs) de plus de 50 ha de terrain mis à disposition de la société bénéficient d'une carte de membre actif gratuite.

Il sera octroyé 3 cartes d'invitations journalières pour les propriétaires fonciers de plus de 5 ha et 5 cartes pour les propriétaires (qui chassent) de plus de 50 ha.

Les cartes d'invitation journalière sont payantes, à savoir **5 euros** par jour.

Cartes annuelles (non limitées, mais parrainées par un membre actif): **170 euros**

Cartes journalières (**uniquement parrainées par un membre actif, limitées à 5 unités par membre**) : **16 euros par jour**

Les cartes de membres actifs seront délivrées à la mi-août. Chaque chasseur devra présenter son permis de chasser et signer le registre de sécurité.

*Les retours des carnets à souches des cartes d'invitation sont à faire au trésorier ou au président en fin de saison. **Les responsables de battue devront être vigilants sur la prise des cartes d'invitation. (2<sup>e</sup> rappel)***

### **CHASSEURS DE LA SAGNE**

Une carte spéciale de membre actif sera délivrée aux chasseurs de la Sagne. On aura :

Carte pour les bécassiers à 40 €. Ils pourront chasser la bécasse sur tout leur territoire.

Carte gratuite pour les autres chasseurs « Sagnainc » restant sur la ligne de crête.

### **ONF**

Une bague chevreuil sera peut être attribuée. La location des terrains s'élève à 359 € par an.

### **CARNETS DE BATTUES ET CHEVREUILS**

5 carnets de battues seront distribués :

Mr MICHEL au Touyet ; 7 bagues

Mr OCCELLI à Rouainette, 7 bagues

Mrs LIONS, HENRY: 4 bagues

Mr BISTONI à UBRAYE ; 4 bagues

Mr BARRAL Damien à Laval : 4 bagues

Total 26 bagues dont 1 de l'ONF.

Ces carnets sont à redonner à un membre du bureau à la fermeture. Un bilan des bracelets fermés sera fait à la fin décembre début janvier

## **CERF ET DAIMS**

Un bracelet de cerf, un bracelet de faon (cerf jeune) sont attribués. La première équipe qui abattra, fermera la bague et s'acquittera de 100 € l'unité pour le cerf et le faon uniquement. (Daim gratuit)

**Une battue communale au cerf est organisée le samedi 15 septembre. (Présence obligatoire des 5 carnets de battue), ce jour les rotations chamois/mouflon sont annulés et aucune autre battue n'ai autorisé sur la commune**

Le casse-croute ainsi que les bagues (si prélèvement) seront pris en charge par la société

## **CHAMOIS ET MOUFLONS**

**Les équipes devront être constituées de 3 chasseurs disposant du timbre « gros gibiers ».Elles seront composées de 2 membres actifs au minimum.**

Les 3 chasseurs inscrits doivent être à jour de leur cotisation et de leur permis de chasser. L'inscription des équipes est de nouveau gratuite pour cette saison.

Les secteurs Galange et Mortis sont réunis en un seul secteur donc les rotations des équipes ne se feront

Plus que sur trois secteurs (Papastrou, Picogu, Galange-Mortis).

Comme l'année dernière E BOINEGA assurera le suivi des retours des constats de tirs. Les équipes qui remplissent mal le constat et/ou qui le déposent au-delà de 24 h dans la boîte seront exclues des rotations la saison suivante.

De façon à alléger le nombre d'équipe les chasseurs « prête-nom » seront retirés des équipes (pas de timbre gros gibiers, pas de validation du permis, n'allant jamais à la chasse aux chamois ou mouflons...).

Pour le mouflon , le jour de chasse, l'équipe s'inscrira sur le tableau à Ubraye en indiquant son n° de téléphone. Le bracelet sera pris uniquement la journée.

## **PERDREAUX**

La chasse aux perdreaux est autorisée sur la commune pour les membres actifs uniquement.

## **RENARD**

Une prime de 10 € sera attribuée au chasseur qui aura prélevé un renard sur la commune. L'animal mort sera présenté à un membre du bureau.

## **CULTURES A GIBIERS**

A l'automne et au printemps des cultures à gibier seront réalisées.

## **DIVERS.**

- L'ouverture Générale est fixée au Dimanche 9 septembre 2018.L'ouverture anticipée au sanglier le 12 août est possible.
- Le sujet du projet de piste porté par Mr MICHEL Norbert a été rapidement abordé, un dossier établi dans les règles a été demandé par le président pour le bon déroulement du projet
- La séance est levée à 12 h 00.

Le Président élu

Frédéric CEPPODOMO



affichage

Diffusion : les membres du bureau et